



Nombre de conseillers en exercice :	45
Nombre de conseillers présents :	34
Nombre de conseillers votants :	39
- dont « pour » :	39
- dont « contre » :	0
- abstention :	0

Délibération n°2025-01

Date de la convocation : 21 janvier 2025

Objet : Installation conseiller communautaire - Pouillon

Le lundi 27 janvier à 18h45

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept du mois de janvier à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Oeyregave, salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LESCOUTE, Président en exercice :

Étaient présents : Rachel DURQUETY, Robert BACHERE, Sylviane LESCOUTTE, Julien PEDELUCQ, Philippe LABORDE, Jean-Marc LESCOUTE, Jean-François LATASTE, Corine DE PASSOS, Bernard DUPONT, Lionnel BARGELES, Fabienne LABASTIE, Bernard MAGESCAS, Marie-Hélène SAGET, Véronique GOMES, Serge LASSERRE, Gisèle MAMOSER, Francis LAHILLADE, Didier MOUSTIE, Christian FORTASSIER, Roland DUCAMP, Didier SAKELLARIDES, Isabelle DUPONT-BEAUVAIS, Jean-Luc SEMACOY, Liliane MARBOEUF, Valérie BRETHOUS, Stéphane BELLANGER, Marie Josée SIBERCHICOT, Sandrine DARRICAU-DUFAU, Alain DIOT, Sophie DISCAZAUX, Roger LARRODE, Annie BOULAIN, Annie LAGELOUZE,

Suppléants : Fabienne THUILLIER

Étaient excusés : Estelle LEVI, Guy BAUBION BROYE, Christel ROLLO, Régine TASTET, Marie-Françoise LABORDE,

Procurations : Christian DAMIANI à Julien PEDELUCQ, Dominique DUPUY à Jean-François LATASTE, Thierry CALOONE à Serge LASSERRE, François CLAUDE à Jean-Luc SEMACOY, Henri LALANNE à Annie LAGELOUZE

Absents : Thierry LE PICHON, Bruno TRAVERT,

Secrétaire de séance : Bernard DUPONT

VU le Code électoral et notamment l'article L273-10

Vu le jugement du tribunal correctionnel de Pau en date du 12 décembre 2024 condamnant Monsieur Patrick VILHEM à une peine d'inéligibilité de deux ans

VU les statuts de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans ;

Considérant que Madame la Préfète a déclaré Monsieur Patrick VILHEM démissionnaire d'office de son mandat de conseiller municipal et de sa fonction de maire de la commune de Pouillon ; ce qui met également fin à son mandat de conseiller communautaire de la CCPOA.

Considérant que dans une commune de 1 000 habitants et plus, lorsqu'un siège de conseiller communautaire devient vacant, il est pourvu par le candidat de même sexe, élu conseiller municipal, suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le candidat à remplacer a été élu (article L373-10 du code électoral). Il revient ainsi à Monsieur Bruno TRAVERT de pourvoir le poste vacant de conseiller communautaire.

Le Conseil Communautaire prend acte que :

- Monsieur Bruno TRAVERT devient conseiller communautaire pour représenter la Commune de Pouillon au Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans.
- Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat notamment sur [telerecours.fr](https://www.telerecours.fr) pour les particuliers justiciables.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,
Jean Marc LESCOUTE

